



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
 Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
 Email : viticulture@prometerre.ch
 Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 Tél. 079 941 09 18
 Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 22 du 15 août 2024

Bulletin spécial flavescence dorée

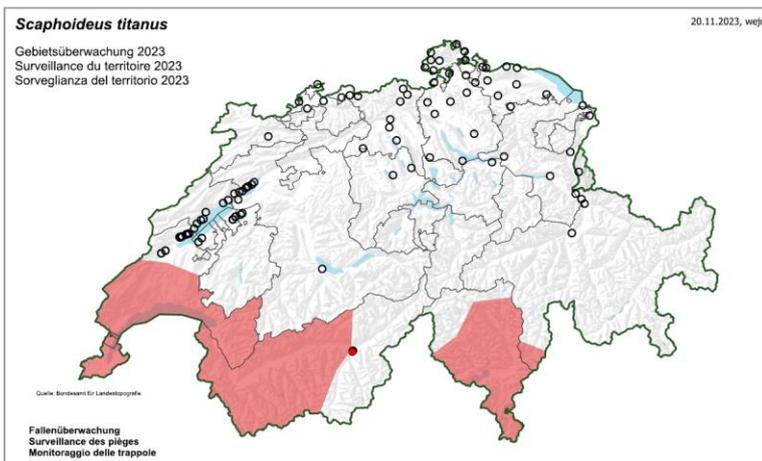
Situation dans le canton de Vaud : vecteur, périmètres de lutte et diffusion de la maladie.

Rappel symptômes et confusions possibles : l'identification précoce de ceps symptomatiques est cruciale pour l'efficacité de la lutte. Rappel des symptômes typiques et des risques de confusion.

Application pour annonce de ceps symptomatiques : disponible pour les signalements hors périmètres de lutte.

Flavescence dorée : état de la situation dans le canton

Il est important de distinguer la maladie (organisme de quarantaine, sorte de bactérie sans paroi qu'on appelle phytoplasme et qui entraîne la mort des ceps) et l'insecte vecteur, qui, lors de ses piqûres du végétal pour se nourrir de sève élaborée, ingère le phytoplasme, le multiplie dans son organisme puis est capable de le transmettre à d'autres ceps lors d'une autre prise de nourriture. C'est uniquement lorsque la maladie et l'insecte sont présents simultanément sur un territoire qu'il y a un risque de propagation épidémique et la mise en place d'un périmètre de lutte (Figure 2). Si la cicadelle *Scaphoïdeus titanus* est présente sur une grande partie du canton, la majeure partie du vignoble est indemne de la maladie « flavescence dorée ».



Répartition géographique du vecteur : *Scaphoïdeus titanus*

Aujourd'hui, le vecteur de cette maladie n'est pas encore présent dans les vignobles du nord du canton (Figure 1). La surveillance est menée par Agroscope et les services phytosanitaires cantonaux, à l'aide de pièges collants jaunes fixés dans le feuillage.

Cette cicadelle, originaire d'Amérique du Nord, effectue l'entièreté de son cycle biologique sur la vigne. Sa présence seule n'est pas problématique et n'entraîne aucun symptôme.

Elle se propage localement en volant et sur de plus grandes distances via les activités humaines.

Figure 1: Présence du vecteur en Suisse, état 2023. En rouge, les zones où l'insecte est établi, les ronds vides représentent les pièges sans capture jusqu'à présent. Page [Agroscope](#) dédiée au vecteur.



Figure 2: Carte des périmètres de lutte obligatoire (PLO) vaudois 2024, où la maladie est présente. Lien vers la carte : [FD Vaud](#) et [toutes les informations du canton](#).

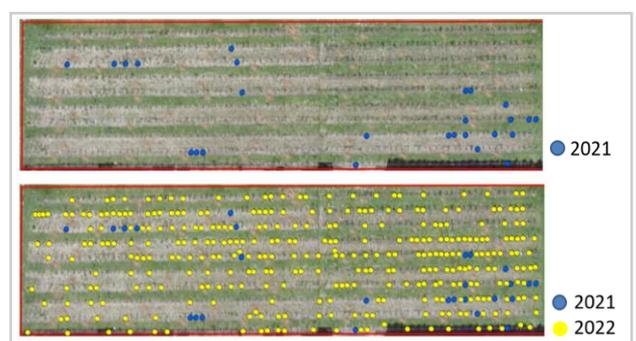


Figure 3: Exemple de dynamique épidémique de la maladie entre 2021 et 2022. En bleu, ceps symptomatiques identifiés en 2021 et en jaune, ceps symptomatiques en 2022. Source : M. Jeanrenaud, DGAV.

Selon la quantité d'insectes vecteurs présents et le nombre de ceps malades, le risque épidémique est différent, ainsi les stratégies de lutte sont adaptées selon le schéma ci-dessous :

	Stratégie « normale »	Peu d'insectes vecteurs ET peu de ceps malades
Lutte insecticide	✗	—
Prospection de l'ensemble du vignoble du périmètre de lutte	✗	✗
Arrachage des ceps malades	✗	✗

Symptômes et confusions possibles

Les symptômes s'observent sur différents organes du cep : les feuilles, les rameaux et les grappes. Ce n'est pas toujours l'ensemble du cep qui présente les symptômes et parfois, ils s'expriment seulement sur un rameau. Les 3 symptômes (au niveau des feuilles, tige et grappes) doivent être présents simultanément sur le même sarment.

Ces symptômes sont strictement identiques pour la flavescence dorée et le bois noir, qui font partie tous les deux de la famille des maladies des jaunisses à phytoplasme (sorte de bactérie sans paroi). Seule une analyse de l'ADN du phytoplasme, présent dans les feuilles notamment, permet de distinguer ces deux maladies.

Tous les cépages sont sensibles mais certains expriment les symptômes plus que d'autres. Les symptômes sont particulièrement visibles sur Chardonnay, Doral, Gamay, Gamaret, Pinot Noir, Garanoir...



- ✓ **Enroulement** marqué vers l'intérieur.
- ✓ **Décoloration sectorielle** : les feuilles des cépages rouges deviennent rouges-bordeaux, les feuilles des cépages blancs prennent une teinte jaune-dorée, plus ou moins marquée selon les cépages et l'avancement de l'expression des symptômes.
- ✓ **Décoloration des nervures** : également.
- ✓ **Texture « craquante » et/ou cartonnée.**





- ✓ **Non aoûté**ment partiel ou total des rameaux entraînant souvent un port retombant.
- ✓ Réduction voire **absence de vrilles**.
- ✓ **Absence de grappes** ou **grappes flétries** voire desséchées.

Remarque : en fin d'automne, ces ceps se repèrent parfois car ce sont ceux qui ne perdent pas leurs feuilles. En effet, toute la circulation de la sève est entravée ce qui empêche le déroulement correct du phénomène de sénescence (chute des feuilles).



A NE PAS CONFONDRE

Attention, les symptômes obtenus sont dus au blocage de la circulation de la sève par le phytoplasme de la maladie (bactérie sans paroi cellulaire). Ainsi, les symptômes sont ressemblants avec d'autres phénomènes et maladies:

→ **Présence de cicadelle bubale** (*Stictocephala bisonia*)



Bourrelets provoqués par la ponte de cette cicadelle (flèches).



Source photo cicadelle : Ephytia

Le haut du rameau, non aoûté, présente également une décoloration et un enroulement des feuilles. Les symptômes sont visibles uniquement à partir de la blessure.

→ Blessure du rameau



Les symptômes peuvent apparaître également à partir d'une blessure (cassure) du rameau. Il est nécessaire de bien suivre le rameau jusqu'à son point de départ pour vérifier l'origine des symptômes.

→ Virus de l'enroulement



Les virus de l'enroulement peuvent également provoquer des décolorations et l'enroulement des feuilles. Pour les distinguer des jaunisses de la vigne (Flavescence dorée et Bois noir), il faut vérifier l'aouïement des bois et les nervures. En effet, pour les virus de l'enroulement, les nervures restent vertes et les bois sont toujours bien aouïés.

Application pour annonce de ceps symptomatiques



Depuis 2023, vous pouvez installer une application pour signaler les ceps symptomatiques identifiés en dehors des périmètres de lutte, où la surveillance est obligatoire et organisée. Le tutoriel pour l'installation et l'utilisation de cette application est disponible en ligne : [TUTORIEL](#).

Pour aller plus loin

- Inspectorat phytosanitaire vaudois : Michel Jeanrenaud ; inspectorat.phyto@vd.ch; 021 316 65 66 ; Avenue de Marcelin 29 ; 1110 Morges
- La page dédiée à cette problématique sur le site du canton de Vaud : www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/flavescence-doree-de-la-vigne
- Liste des 28 vigneron relais présents sur tout le canton, que vous pouvez contacter si vous avez un doute concernant des ceps avec symptômes : [www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/Police_phytosanitaire/LIS_20220719_FD - Vignerons_relais.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/Police_phytosanitaire/LIS_20220719_FD_-_Vignerons_relais.pdf)
- La page Agroscope sur la maladie : www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/production-vegetale/protection-vegetaux/service-phytosanitaire-agroscope/organismes-nuisibles-reglementes/organismes-quarantaine/flavescence-doree.html
- Fiche technique sur la maladie publiée par le réseau européen Winetwork : www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/fiches-techniques/flavescence-doree-gestion-de-la-maladie-regions-touchees

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.